

## **RÈGLEMENTS RCA15 210005 ET RCA15 210006**

AVIS est, par la présente, donné que lors de la séance ordinaire tenue le mardi 3 novembre 2015, le conseil de l'arrondissement de Verdun a adopté les règlements suivants :

### **Règlement RCA15 210005**

**Règlement autorisant un emprunt de 12 395 000 \$ pour la mise aux normes de l'Auditorium de Verdun et l'Aréna Denis-Savard.**

### **Règlement RCA15 210006**

**Règlement autorisant un emprunt de 3 450 000 \$ pour la réalisation du projet de construction d'un centre aquatique.**

QUE ces règlements ont été approuvés par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 15 janvier 2016.

QUE copie de ces règlements est déposée au bureau de la soussignée situé au 4555, rue de Verdun, bureau 104, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures ordinaires de bureau, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

QUE lesdits règlements entrent en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la loi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec  
ce 27 janvier 2016

Caroline Fisette, OMA  
Directrice du bureau d'arrondissement et  
Secrétaire d'arrondissement